

MULTICULTURALISME, INTERCULTURALISME ET COSMOPOLITISME : CONCEPTS ET PRATIQUES DE LA COEXISTENCE DES IDENTITES CULTURELLES EN AFRIQUE

Salif YEO

*Université FÉLIX HOUPHOUET-BOIGNY d'Abidjan/ UFR Sciences de l'homme et de la société
yeosalif@gmail.com*

Résumé

Notre préoccupation est de savoir comment créer les conditions d'une coexistence pacifique des diverses identités culturelles qui peuplent l'Afrique. Notre objectif est d'amener tous les acteurs de la vie publique à œuvrer à l'intégration de chaque identité culturelle dans les processus de prise de décision et de réalisation des projets de développement. Par une analyse à la fois explicative et critique des conditions de coexistence en Afrique, nous soutenons que l'intégration harmonieuse des diverses identités culturelles au sein de chaque État, passe par une politique de valorisation du multiculturalisme. Nous montrons qu'une telle politique ne peut avoir de succès sans la pratique de l'interculturalisme qui finit par conduire au cosmopolitisme. Nous défendons ici ce que nous considérons comme un postulat : la dignité humaine est outragée quand une seule identité culturelle fait l'objet de discrimination. Fort de ce postulat, nous tentons de montrer comment les exigences du multiculturalisme, la pratique de l'interculturalisme et l'acquisition progressive de l'esprit cosmopolitique convergent vers la coexistence pacifique des diverses identités culturelles au sein des États africains.

Mots-clés : *Cosmopolitisme, développement, dignité, interculturalisme, multiculturalisme.*

Abstract

Our concern is to know how we can create conditions to pacific coexistence of cultural various identities which populate Africa. Our objective is to drive all of public lives' actors to act for the integration of each cultural identity in the decisions and realization's process of development projects. With an explains and critics analysis of coexistence's conditions in Africa, we argue that the various cultural identities harmonious integration in each state go through a politics of multiculturalism's valorization. We show that such a politics cannot have success without interculturalism practice witch end by drive to cosmopolitanism. We defend here what we consider as a postulate: human dignity is offended when only one cultural identity is discriminate. By that postulate we try to show how multiculturalism's requirements, interculturalism's practice and progressive's acquisition of cosmopolitanics' spirit converge to the pacific coexistence of various cultural identities in the states of Africans.

Key words: *Cosmopolitanism, development, dignity, interculturalism, multiculturalism.*

Introduction

On ne peut penser le développement en Afrique sans interroger les modes de coexistence des peuples qui en constituent les ressources humaines. C'est une exigence non négociable que de prendre en compte, au nombre des indicateurs de performance en matière de développement, la qualité des relations entre les identités culturelles qui revendiquent leur appartenance à un même espace géographique. On comprend alors que chaque État doit être attentif, dans sa politique de développement, à l'intégration des différentes entités ethniques, religieuses et idéologiques qui constituent le peuple qui est sous sa tutelle. Dans cette perspective, notre préoccupation majeure qui s'inscrit dans le cadre de la philosophie politique et morale centrée sur les questions d'intégration et de développement, s'exprime ainsi : Comment peut-on créer, en Afrique, les conditions d'une coexistence pacifique des multiples identités culturelles qui peuplent ce continent ? Les États, les organisations régionales et sous-régionales, sont autant d'entités et de structures au sein desquelles cohabitent des communautés culturelles multiformes auxquelles il est de plus en plus question d'assurer une coexistence pacifique et un développement équilibré, par des mesures appropriées relevant à la fois des domaines politique, économique, et social. Nous voulons contribuer à relever ce défi en explorant des concepts fondamentaux qui définissent la structure et les exigences de l'évolution des relations interhumaines, à savoir le multiculturalisme, l'interculturalisme et le cosmopolitisme. Ces concepts qui entretiennent entre eux une relation d'interdépendance, méritent une attention particulière dans le processus de construction d'une nation. Notre démarche est à la fois, analytique et critique : elle prend appui sur une analyse des concepts de multiculturalisme, d'interculturalisme et de cosmopolitisme, qu'elle combine avec un examen critique des relations interhumaines en Afrique. Le texte que nous proposons s'articule autour de l'analyse des questions suivantes : comment se conçoit et se pratique le multiculturalisme en Afrique ? quelle place accorde-t-on à l'interculturalisme au sein des peuples africains ? dans quelle mesure peut-on développer, en Afrique, l'esprit cosmopolitique ?

1. Multiculturalisme et coexistence des peuples en Afrique

Prôner le multiculturalisme en Afrique, revient, *a priori*, à défoncer une porte déjà ouverte, puisque c'est un fait qu'une multitude de peuples et de cultures se côtoient dans ce continent riche de sa diversité ethnique. En Afrique, « le multiculturalisme n'innove donc certainement pas en signalant, comme s'il s'agissait d'information que les sociétés sont par essence multiculturelles ». (Bénichou, 2006 :11) Mais s'il ne nous apprend rien de nouveau, en Afrique, par rapport au fait sociologique qui relève, en apparence, du simple constat, le concept de multiculturalisme laisse cependant entrevoir l'idée de reconnaissance et de valorisation de la diversité des identités culturelles. Il s'agit, en effet, dans l'esprit du multiculturalisme, de prendre activement en compte, dans l'organisation et la gestion des États, chaque entité culturelle comme partie intégrante du tissu social. Si l'existence d'identités culturelles diverses est un fait, la prise en compte effective de chacune de ces identités dans la planification et la mise en œuvre des actions politiques et socio-économiques n'est pas toujours évidente.

Or, c'est dans la mesure où elle se sent intégrée concrètement et activement dans la conception et la réalisation des projets de portée politique, économique et sociale, qu'une entité culturelle se considère comme membre à part entière de la communauté dont elle relève. « C'est dire qu'un principe de valorisation des identités est inhérent à la pensée multiculturaliste » . (Bénichou, 2006 :12). Il se trouve qu'en Afrique, la diversité culturelle apparente cache trop souvent, au plan politique, un mono-culturalisme indécent. Plusieurs groupes ethniques composent la quasi-totalité des États africains. Mais c'est souvent l'un d'entre eux qui s'approprie le pouvoir et se fait la part du lion dans la répartition des richesses et des projets de développement. Le constat d'un multiculturalisme ambiant, en Afrique, cache souvent un mono-culturalisme politique forcé. Dans l'esprit de nombre de dirigeants politiques africains, il ne s'agit pas de penser et d'agir vraiment dans l'optique d'un multiculturalisme effectif, il suffit d'en avoir l'air, de donner l'impression qu'on y pense. Ainsi, « si le discours est à l'ouverture, au partage de la prospérité, en fait, le pouvoir ne se partage pas. Dans les faits, il se concentre sur un groupe et cet élan de penser

conduit à affirmer que ce groupe est mono-culturel ». (De Bo, 2013 : 27)

On pense et on agit, au pouvoir, en Afrique, comme si ceux qui ne sont pas du même groupe ethnique que les gouvernants, ont, de fait, commis une faute. C'est à croire que la diversité culturelle qui devait être une richesse, constitue plutôt un prétexte à la spoliation qui porte les germes de la division et du conflit. « Donc malgré l'affichage, dans les fondements et fonctionnements étatiques (et ou nationaux) le multiculturalisme ne serait pas sincère ». (De Bo, 2013 : 27). Pourtant le concept de multiculturalisme est porteur de valeurs morales propres à promouvoir la dignité humaine dans toute sa diversité. Dans l'esprit du multiculturalisme, chaque identité culturelle a le droit d'exister et d'être valorisée. On peut considérer que le but du multiculturalisme est la reconnaissance du droit à la différence. « Ainsi le multiculturalisme considère la société comme une mosaïque et soutient les appartenances diverses parce qu'il valorise les particularismes identitaires ». (Bénichou, 2006 :12) Dans la mosaïque des identités culturelles, le concept de multiculturalisme sonne comme la voix d'une cour arbitrale qui tente de mettre fin au massacre des plus "faibles" par les plus "forts". Les identités culturelles minoritaires devraient trouver leur salut dans un multiculturalisme intelligemment appliqué.

Meidad Bénichou résume le multiculturalisme en deux préoccupations essentielles dont voici la première : « Comment préserver, renforcer et intégrer les différences culturelles au sein de la société tout en assurant une pleine participation de tous ses membres dans les sphères sociale, politique et économique ? ». (Bénichou, 2006 :18). Si le multiculturalisme prône la reconnaissance du droit à la différence, c'est en vue d'intégrer chacune des spécificités culturelles identitaires dans le tissu social. Il s'agit de reconnaître et de promouvoir les identités culturelles dans leurs particularités. Le multiculturalisme exige également la participation des identités culturelles ainsi reconnues, aux activités et fonctions sociales, politiques, et économiques. C'est ici que le multiculturalisme pose problème dans sa mise en œuvre. Comment assurer une participation juste et équitable des diverses identités culturelles aux activités politiques et socioéconomiques qu'offre l'État ? On sait que la relégation des membres d'une

communauté donnée, pour leur appartenance ethnique, constitue, d'abord, une source de mécontentement et, à terme, un motif d'insurrection et de rébellion.

C'est pourquoi il importe, selon Méidad Bénichou, d'envisager une deuxième interrogation : « comment imposer le pluralisme comme élément normal et avantageux là où les ressources du pouvoir se partagent et où les décisions se prennent, autant que dans la société civile et dans la conscience collective ? ». (Bénichou, 2006 :18) Le multiculturalisme ne sera vraiment effectif que dans la mesure où la diversité culturelle sera considérée comme normale et souhaitable, autant dans les instances de décision, que parmi les citoyens. En d'autres termes, c'est lorsque la conscience collective se sera approprié la diversité culturelle en faisant d'elle un principe déterminant de la coexistence des peuples et de la gouvernance, que le multiculturalisme pourra prétendre à une application effective. Dans son déploiement, le multiculturalisme a donc un volet civil et un volet politique. Le volet civil consiste dans l'assimilation et la valorisation des principes de vie multiculturalistes par les citoyens. La mise en œuvre de ce volet peut se faire par l'action conjuguée des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des associations et autres organismes de bienfaisance. Mais la réalisation effective du volet civil appelle le volet politique puisqu'il est nécessaire, pour que les citoyens s'approprient l'esprit du multiculturalisme, que les pouvoirs publics entreprennent des actions de sensibilisations, de réglementation, et parfois de répression. C'est dire que la mise en œuvre du multiculturalisme repose, pour une bonne part, sur la volonté et l'action politiques. C'est la raison pour laquelle « le multiculturalisme a, de nos jours, une connotation très politique. Il s'agit d'accepter ou non les autres cultures et leurs valeurs, dans notre sphère quotidienne ». (De Bo 2013 :3)

Dans ce contexte, la volonté politique se traduit par des textes de lois qui définissent pour les personnes et les communautés ethniques, des droits et des devoirs liés à l'exigence de coexistence pacifique. Mais cette volonté politique exprimée par des lois, doit surtout se manifester, par un comportement conséquent partout où l'on se trouve, en Afrique. C'est de cette manière que gouvernants et citoyens peuvent jouer pleinement leur partition dans le processus d'implantation de la pensée

multiculturaliste qui, en fait, déborde le cadre des frontières des États. « Car si les États sont d'évidents acteurs de la société internationale, les personnes privées le sont aussi et s'il est vrai que l'homme a vocation à vivre dans un État, il n'a pas vocation à n'avoir de relation qu'avec les membres de son État ». (Chauvier, 1996 : 8). On ne peut vraiment parler de coexistence pacifique d'identités culturelles différentes que là où les exigences du multiculturalisme sont bien assimilées. Mais on en est encore loin, en Afrique. La conscience des africains, qui reste, pour beaucoup d'entre eux, profondément façonnée par les idées héritées de leur appartenance ethnique ou religieuse, nécessite un travail de réorientation pour lui donner les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du multiculturalisme. Ce travail de réorientation des mentalités passe par l'appropriation du concept et de la pratique de l'interculturalisme. Mais à quel prix ?

2. L'interculturalisme en bute aux tendances ethnocentriques

Nous pensons que le succès de l'implantation du multiculturalisme et de ses exigences dans les mentalités et pratiques sociétales, dépend d'une bonne appropriation de l'interculturalisme entendu comme échange entre les cultures sur la base du respect des droits et libertés de la personne humaine. En effet, pour pouvoir accepter et valoriser des identités culturelles différentes dans notre sphère de vie quotidienne, il est nécessaire d'entreprendre des échanges avec elles, ce qui nous permet de les connaître. Si donc « l'interculturalisme favorise les échanges interculturels », (Labelle, 2012 : 354) il constitue un moyen de dédiabolisation réciproque des identités culturelles puisqu'il leur permet de se découvrir et de se familiariser les unes avec les autres. Parce qu'il favorise les échanges, l'interculturalisme joue un rôle fondamental dans la formation des identités culturelles appelées aujourd'hui à coexister dans un monde où la logique des échanges culturels est devenue la norme. « La compétence interculturelle est devenue un terme émergeant dans les milieux tels que la coopération, les organisations et entreprises internationales, la recherche universitaire, l'économie, la politique et les religions ». (Ben-Messahl, 2009 : 9). C'est dire qu'on ne peut plus se permettre aujourd'hui de vivre renfermé sur soi-même.

Dans l'esprit qui prévaut dans le monde actuel, aucune identité culturelle, ne peut se valoriser en ignorant les autres. C'est précisément dans la mesure où elles sont capables de s'ouvrir aux autres et de s'approprier leurs valeurs, que les identités culturelles s'affirmeront et prendront une part active dans le processus d'édification d'une humanité plurielle et intégrée.

On peut considérer que les peuples africains sont déjà inscrits dans cette logique. En effet, suite à la colonisation qui leur a imposé des langues d'emprunt, les africains sont devenus bilingues, parfois trilingues, par la force des choses. Si certains y voient un genre de déracinement, d'autres pensent que « l'africain n'est pas ce « voleur de langue » mais tout simplement un créateur, il puise dans plusieurs langues, plusieurs cultures pour être finalement un fédérateur de cultures ». (Sissao, 2010 :15). De ce point de vue, l'interculturalisme est une réalité chez l'africain qui se présente comme la synthèse des cultures occidentales, judéo-chrétiennes, arabo-islamiques et africaines. Les échanges culturels ne sont pas une nouveauté pour l'africain. Seulement, une observation attentive de la synthèse que constitue chaque identité africaine montre qu'il s'agit très souvent, bien plutôt d'une identité phagocytée que du produit d'un échange culturel.

Fort heureusement, toutes les identités culturelles africaines ne se laissent pas facilement phagocyter. L'interculturalisme n'implique pas la disparition d'une identité au profit d'une autre, mais la capacité de comprendre dans son identité propre, quelque chose de l'identité de l'autre, des autres. Dans l'esprit de l'interculturalisme, « l'identité se forme au cours d'un échange avec notre environnement humain ». (Bénichou, 2006, 13). Or cet environnement humain, est à la fois immédiat et lointain. C'est dire que l'échange formateur de l'identité culturelle ne se limite pas aux proches, aux amis, mais il s'étend à ceux que nous considérons comme autres, étrangers, aussi éloignés soient-ils. Curieusement, l'interculturalisme est trop souvent réduit en Afrique aux rapports Afrique-Occident, sur fond d'histoire coloniale. Dans cette optique, les échanges culturels qui retiennent l'attention sont ceux qui se déroulent entre les peuples issus des États africains hérités de la colonisation et leur "tuteur légal" qu'est la nation colonisatrice. C'est ainsi que sont ignorés et négligés les échanges culturels interafricains, et

valorisé un interculturelisme binaire dominant-dominé, qui semble fatalement s'imposer.

En tout état de cause, il ne s'agit pas, dans l'esprit de l'interculturelisme, de limiter à un certain type d'humanité, l'expérience formatrice du sujet humain. Celle-ci doit s'étendre aux autres, à tous les autres, si le sujet humain veut connaître, comprendre et intégrer dans son univers l'humanité dans toute sa diversité. Dans cette perspective, les peuples africains doivent entretenir des échanges avec les autres peuples africains et non-africains, autant qu'avec leur "anciens" colonisateurs. « Ainsi la constitution et l'entretien de notre identité restent « dialogiques » toute notre vie durant ». (Bénichou, 2006 :13). L'interculturelisme prône l'ouverture des identités les unes aux autres. Certes, l'exigence d'ouverture réciproque des identités n'est pas vraiment nouvelle puisqu'elle s'est toujours imposée à un certain moment de l'évolution de chaque peuple africain ou non africain. Mais ce qui est nouveau dans l'interculturelisme tel qu'il prévaut aujourd'hui, c'est la mise en avant d'un projet volontaire d'échanges interculturels aboutissant à l'acquisition de compétences interculturelles favorables au bon fonctionnement d'une humanité multiculturelle. C'est à juste titre que Gilles Verbunt fait remarquer que « ce qui est nouveau dans l'évolution de l'interculturel, c'est le passage de la réalité subie au projet volontariste ». (Verbunt, 2011 :54).

Cette manière d'envisager l'interculturelité aujourd'hui s'inscrit dans l'optique kantienne de l'action citoyenne. Kant invite les hommes à agir « comme des citoyens raisonnables du monde selon un plan concerté ». (Kant, 1985 : 188). Si l'interculturelisme revendique aujourd'hui le statut de projet volontariste, c'est-à-dire d'un plan intentionnellement conçu pour parvenir à la réalisation d'une humanité plurielle pacifiquement organisée, c'est parce que sa version forcée, suscitée par la poursuite d'intérêts égoïstes que nous présente l'histoire tumultueuse des peuples, n'a pas permis de pacifier les relations interculturelles. Mais les mentalités n'étant pas figées, « l'évolution des sociétés vers des modes de représentation plurielle et multiethnique a créé des conditions nouvelles de médiation et de réflexion fondamentale sur la culture et l'interculturel comme instance symbolique de création de sens et de valeurs ». (Ben-Massehel, 2009 : 9). Dans cette perspective, il est apparu

nécessaire de promouvoir un projet de société valorisant l'interculturalité comme principe de vie.

Si c'est une nécessité naturelle que les peuples et les cultures se rencontrent dans l'espace fini que constitue la planète Terre, l'interculturalisme propose aux nations, d'entreprendre de transformer cette nécessité naturelle en un plan d'action librement adopté en vue de favoriser les échanges culturels et la coexistence pacifique. Il s'agit alors de faire en sorte que les obstacles érigés par la nature ou par les hommes sur ce chemin, soient ignorés ou minimisés. « Ainsi, le fait d'établir des liens de sociabilité entre des personnes issues de cultures différentes (...) génère un dialogue interculturel dont l'objectif est de prendre en compte, la diversité et le caractère hybride du monde moderne ». (Ben-Massehel, 2009 : 9). En Afrique, une multitude de frontières séparent les peuples : frontières ethniques, coloniales, religieuses ou traditionnelles, frontières érigées par les préjugés racistes et claniques ; et la liste n'est pas exhaustive. L'interculturalisme bien compris et bien appliqué devrait permettre aux peuples africains de surmonter progressivement ces obstacles. On se fréquente en Afrique certes, mais on ne s'ouvre pas pour autant les uns aux autres, chacun voulant préserver son identité culturelle de la "peste" de l'hybridisme.

C'est un effort sans doute louable que celui de chercher à garder intacte son identité culturelle. Mais il est à craindre qu'un tel effort demeure vain, pour être entrepris trop tard, et surtout, pour être une tentative de ramer à contre-courant de l'orientation du monde actuel. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de se demander si cela est opportun, mais comment s'y prendre pour réussir l'interculturalisme dans une Afrique où chaque peuple est en proie aux effets pervers d'une absence de plan d'ouverture volontaire et raisonnable aux autres identités culturelles. Quand on transpose en Afrique une forme de gouvernement appelée démocratie, qu'on veut appliquer telle qu'elle se pratique dans un contexte culturel différent de celui des peuples africains, où est l'interculturalité ? Quel est l'apport de l'Afrique à la démocratie ? En quoi les cultures africaines ont-elles enrichi la pratique de la démocratie dans le monde ? Ce sont plus souvent des transpositions qui s'opèrent en Afrique, au lieu de véritables échanges culturels. Un véritable recadrage de la pratique de l'interculturalité s'impose en Afrique pour

donner à ce concept toute sa teneur et surtout sa vocation à conduire vers l'intégration par le développement de l'esprit cosmopolitique.

3. Vers l'intégration, en Afrique, par l'esprit cosmopolitique

Nous envisageons le cosmopolitisme ici, comme la forme achevée du brassage culturel que favorise l'interculturalisme. L'interculturalisme bien compris produit une prise de conscience du fait que la diversité des cultures n'est qu'une manifestation de la diversité des formes de l'humanité. Dans cette logique, on voit se dessiner à l'horizon un esprit cosmopolitique, un esprit capable, à la fois, de comprendre et de dépasser les particularismes identitaires, dans une vision et des actions transculturelles et métaculturelles. Nous embrassons ici le cosmopolitisme kantien, mais aussi, dans une certaine mesure, celui des stoïciens. Chez les stoïciens, le cosmopolitisme désigne la manière de penser et de se comporter qui consiste fondamentalement à se considérer comme citoyen du monde, c'est-à-dire comme un citoyen qui n'est attaché aux préjugés et coutumes d'aucun pays, en particulier. Remarquons qu'une telle posture est difficile à assumer dans la mesure où elle prétend surplomber toute forme de particularisme national, ce qui nous paraît illusoire. En tout état de cause, la vision cosmopolitique stoïcienne est une vision globalisante du monde. De ce point de vue, elle a quelque chose de commun avec le cosmopolitisme kantien.

Le cosmopolitisme kantien désigne, fondamentalement, un état futur de conscience de l'humanité, qui s'exprime en termes juridiques. « Les relations qui se sont établies entre tous les peuples de la terre, ayant été portées au point qu'une violation du droit commise en un lieu se fait sentir dans tous, l'idée d'un droit cosmopolitique ne peut plus passer pour une exagération fantastique du droit ». (Kant, 1991 :29). Dans cette optique, la pensée cosmopolitique kantienne traduit l'idée d'une conscience universellement partagée de la dignité humaine. C'est pourquoi le cosmopolitisme kantien consiste dans une ouverture d'esprit, qui implique une ouverture des frontières, en vue de créer les « conditions d'une hospitalité universelle ». (Kant, 1991 :29). Ainsi compris, le cosmopolitisme constitue bien l'aboutissement logique de l'interculturalisme qui prône le principe et la pratique des échanges

culturels. Ce sont les échanges qui finissent par créer l'esprit cosmopolitique et qui l'entretiennent.

Si l'on veut donner au concept de cosmopolitisme une chance de devenir une réalité en Afrique, il importe de procéder à un recadrage du concept d'interculturalité comme le souhaite Philippe Blanchet. Pour lui, le recadrage du concept d'interculturalité implique entre autres exigences, « la recherche de l'acceptabilité des interactions et de l'intercompréhension qui implique une conscience de la relativité de son propre système d'interprétation et une tentative de comprendre le système d'interprétation d'autrui ». (Blanchet, Coste, 2010 :12) Remarquons ici que l'action et la compréhension réciproques des cultures se font à partir de la prise de conscience de chaque identité culturelle, du caractère relatif de son propre système d'interprétation, de sa vision du monde. Aussi longtemps qu'une culture croit être dépositaire de normes et de principes de vie immuables, elle demeure hermétique, et réfractaire aux échanges culturels. La pleine conscience de la relativité de sa propre vision du monde et de la nécessité de chercher à comprendre celle des autres, constitue un préalable à l'interculturalité. Il y a lieu que chaque identité culturelle africaine ait le courage de prendre du recul par rapport à elle-même pour percevoir le caractère relatif des valeurs culturelles qui sont les siennes. De là naîtra le besoin de s'ouvrir à l'autre, de s'enrichir de ses valeurs.

C'est le lieu de faire remarquer que le concept de relativité n'est pas synonyme de fausseté. Dire qu'un système d'interprétation est relatif, ce n'est pas affirmer qu'il est erroné. Cette confusion a pu faire penser à certains peuples et individus, qu'il s'agissait, dans les échanges culturels, de renoncer à des valeurs obsolètes pour en embrasser d'autres qui sont aux normes. Certes, tout n'est pas forcément bon à prendre, dans une culture donnée, quelle qu'elle soit ; mais on ne peut pour autant conclure au caractère erroné d'une culture entière qu'on devrait alors chercher à remplacer par une autre. C'est dire qu'il faut reconnaître en chaque identité culturelle, quelque chose qui contribue à la réalisation de la dignité humaine, qui participe de l'humanité. L'ère de la négation de l'humanité à quelque peuple que ce soit, est bien révolue. Aujourd'hui, ce sont des identités culturelles dont chacune peut se prévaloir de son appartenance légitime à l'humanité, qui sont appelées à

s'interpénétrer, à opérer des échanges. Observons ici que les préjugés négatifs et autres complexes de supériorité, ne sont pas exclusivement liés aux rapports entre colonisateurs et colonisés. Certaines identités culturelles africaines ont toujours estimé être supérieures aux autres, en vertu de quelque "avantage" racial, économique ou politique dont ils se vantent, mais aussi en raison de préjugés négatifs qu'ils ont des peuples qui les entourent. Ce complexe de supériorité a engendré deux tendances opposées : chez les uns, la tendance à rester hermétiques, pour préserver l'avantage dont ils se prévalent, et, chez les autres, la propension à imposer leur vision du monde aux autres.

Or, on le sait, le repli identitaire et l'impérialisme sont deux tendances nuisibles aux échanges culturels. C'est pourquoi, le recadrage de l'interculturalité, en Afrique, passe aussi par « le refus de l'ethnocentrisme y compris sous sa forme déguisée de l'universalisme qui consiste à imposer comme valeurs universelles non négociables les convictions nécessairement issues de contextes, d'histoire, de cultures précises ». (Blanchet, Coste, 2010 : 12). Pour que la conscience cosmopolitique se développe, en Afrique, un changement de mentalité s'impose. En effet, alors qu'elles sont souvent amenées à cohabiter comme c'est le cas dans les grandes agglomérations qui accueillent une diversité de peuples, la plupart des communautés ethniques africaines restent renfermés sur elles-mêmes. « Les échanges avec les voisins sont limités aux règles de politesse habituelles, c'est-à-dire aux simples salutations ; en fait chacune des familles, chacun des groupes migrants se replie en quelque sorte sur son logement et sur sa cour de façade ». (Boesen, Marfaing, 2007 :34). Un mur de méfiance, érigé essentiellement par des préjugés et des méprises, rend ainsi difficile le processus d'échanges culturels qui conduit au développement de l'esprit cosmopolitique.

Le repli identitaire est très dommageable au cosmopolitisme, à la conscience de l'universalité de la dignité humaine. C'est l'erreur qui a été commise par certaines personnalités influentes du monde politique, qui, au nom d'une partie de l'humanité, ont persécuté une autre partie de l'humanité. Peut-on prétendre aujourd'hui que les mentalités ont évolué sur ce sujet en Afrique ? Sommes-nous vraiment bien loin de cette tendance à sacrifier une partie de l'humanité au nom d'une

conception étriquée de ce qu'est l'humanité authentique ? Le génocide rwandais n'est pas très loin de nous, dans le temps comme dans les mentalités. Dans une Afrique fragilisée par de multiples crimes contre l'humanité, il urge de cultiver l'esprit cosmopolitique en vue de rendre effective la coexistence pacifique des diverses entités culturelles qui la composent. Pour les africains, « le cosmopolitisme ne doit donc pas être perçu comme un idéal inaccessible ». (Kwame, 2008 :19). Au contraire, dans la mesure où « le cosmopolitisme kantien est plutôt un idéal de paix entre les nations et de mobilité des individus entre différents pays », (Boulard-Ayoub, Bonneville, 2003 : 227) chaque identité culturelle devrait travailler à réunir les conditions de sa réalisation. Celles-ci sont aussi, chez Kant, les conditions dans lesquelles l'humanité jouira pleinement du déploiement de toutes les dispositions naturelles qui sommeillent en elle. Avec le cosmopolitisme, l'humanité devrait pouvoir être, enfin, honorée dans la personne de l'africain autant que dans celle de tout autre être humain. Le défi de la valorisation de l'humanité est consubstantiel à celui de l'appropriation de la lettre et de l'esprit du cosmopolitisme.

Conclusion

Le destin, de chaque identité culturelle africaine, comme celui des identités culturelles non-africaines, est de créer constamment, à partir des échanges avec les autres, des paradigmes nouveaux, qui concourent à la réalisation des conditions d'expression du multiculturalisme. Celui-ci, loin d'être la simple cohabitation de diverses cultures, est, en fait, un mode de vie à cultiver au fil d'échanges culturels qui finiront par former en chaque citoyen, une conscience cosmopolitique favorable au respect du droit à la différence. De ce point de vue, « le cosmopolitisme n'est pas une valeur mais une fonction de socialisation ». (Duclos, 2009 : 13). En tant que conscience de l'universalité de l'humanité à travers la diversité des cultures, le cosmopolitisme, joue un rôle de facilitateur de l'intégration économique et politique des identités culturelles dans le tissu social. La diversité culturelle ne peut être prise en compte dans l'organisation et le fonctionnement de la société que dans la mesure où chaque citoyen et chaque dirigeant politique s'approprient l'idée de

coexistence, dans un esprit d'ouverture à l'autre, de compréhension de sa vision du monde et de ses valeurs. Si l'ouverture des identités africaines au monde a été, presque toujours, brutale et forcée, il s'agit de faire en sorte qu'elle procède désormais, de projets et d'actions volontaires. Dans cette optique, la prise de conscience par chaque identité culturelle de la relativité de son propre système de représentations, est nécessaire. Le cosmopolitisme est l'ouverture au monde à partir de la pleine conscience de la relativité de notre propre vision du monde. Il est, à la fois, l'aboutissement de l'interculturalisme et le fondement de l'intégration des diverses identités culturelles aux plans social, politique et économique. De la simple cohabitation des peuples africains à leur intégration harmonieuse dans le tissu socioéconomique, il y a la médiation de la prise en compte des exigences du multiculturalisme, de l'interculturalisme et de l'esprit cosmopolitique. Le développement de l'Afrique n'a pas d'autres fondements.

Références bibliographiques

- Bénichou Meidad** (2006) *Le multiculturalisme*, Rome, Éditions Breal.
- Ben-Messahel Salhia** (2009) *Des frontières de l'interculturalité*, Villeneuve, Presses Universitaires du Septentrion.
- Blanchet Philippe, Coste Daniel** (2010) *Regard critique sur la notion d'« interculturalité »*. Pour une didactique de la pluralité linguistique et culturelle, Paris, l'Harmattan.
- Boesen Elisabeth, Marfaing Laurence** (2007) *Les nouveaux urbains dans l'espace Sahara-Sabel. Un cosmopolitisme par le bas*, Paris, Karthala et Berlin, ZMO.
- Boulard-Ayoub Josiaane, Bonneville Luc** (2003) *Souverainetés en crise*, l'Harmattan, Presses de l'Université Laval.
- Chauvier Stéphane** (1996) *Du droit d'être étranger : Essai sur le concept kantien d'un droit cosmopolitique*, Paris, l'Harmattan.
- De Bo** (2013) *Le multiculturalisme réel*, Paris, Éditions BoD.
- Duclos Alexandre** (2009) *Les formes modernes de cosmopolitisme : conséquences de la « crise de la culture » dans les sociétés modernes*, Paris, l'Harmattan.

Kant Emmanuel (1985) *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*, in Œuvres philosophiques, traduit par Luc Ferry, Paris Gallimard.

Kant Emmanuel (1991) *Projet de paix perpétuelle*, traduit par J.-J. Barrère et C. Roche, Paris, Nathan.

Kwame Antony Appiah (2008) *Pour un nouveau cosmopolitisme*, traduit par Agnès Botz, Paris, Odile Jacob,

Labelle Micheline, Couture Jacqueline, Remiggi Franck w. (2012) *La communauté politique en question. Regards croisés sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et le pouvoir*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Sissao Alain Joseph, (2010) « Contact des cultures et littérature. Approche de l'interculturalité dans la littérature négroafricaine » in *Parcours interculturels. Être et devenir*, [éd. par Maia Morel] Québec, Éditions Peisaj, p. 11-18.

Verbunt Gilles (2011) *Penser et vivre l'interculturel*, Lyon, Chronique sociale.